

## Les Minutiers de Notaires déposés aux Archives Départementales de l'Aisne

---

On a l'habitude de distinguer parmi les documents conservés dans les Archives départementales trois catégories distinctes, d'une part les papiers des institutions antérieures à la Révolution et ceux des administrations révolutionnaires et modernes, d'autre part ceux entrés par achat, dons ou legs. Les uns et les autres font partie intégrante des archives. La troisième catégorie est constituée par des documents simplement déposés qui peuvent à tous moments être repris par leurs propriétaires. C'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent les minutes notariales dont j'ai dessein de vous entretenir aujourd'hui.

Une loi promulgée le 14 juin 1928 prescrivit le dépôt aux Archives Nationales ou Départementales des minutes et documents de toute nature ayant plus de cent vingt-cinq ans d'âge conservés dans les études. Ceux-ci purent désormais être communiqués au public de la même façon que les autres pièces versées aux Archives, sauf réserve expresse formulée au moment du dépôt par le notaire ou certaines des parties. Il faut noter que, antérieurement à cette loi, les Archives départementales possédaient déjà des minutes notariales arrivées là par des voies diverses : Il s'agissait, pour l'Aisne, de minutes des notaires d'Aubenton et de Ribemont trouvées en 1855 au greffe de première instance de Vervins, en 1869, aux archives de Chariy, ou cédées en 1873 par le tribunal de première instance de Laon. Elles avaient été classées dans la série E sous les cotes E 388 à 631. La loi de 1928 avait pour but d'entreprendre le sauvetage d'un nombre considérable de titres extrêmement précieux pour l'histoire locale, l'histoire économique et sociale et la linguistique, et dont la conservation dans des greniers ou des caves trop exigus ou exposés aux intempéries était souvent assurée de façon très précaire. Les services des archives, en raison de leur équipement spécialisé se trouvaient en mesure d'en assurer la parfaite conservation matérielle et, en dépit d'un personnel trop peu nombreux, le classement rationnel.

Il était bien évident toutefois que la concentration au chef-lieu d'une telle masse de documents n'allait pas sans graves inconvénients, d'ordre intellectuel d'abord car il est toujours déplorable d'arracher au lieu dont elles sont issues des pièces d'archives, d'ordre matériel ensuite car la destruction, toujours prévisible, du dépôt départemental pouvait entraîner la disparition de papiers que leur éparpillement aurait pu sauver en partie.

Il faut reconnaître d'ailleurs que dans l'Aisne, comme dans la plupart des départements, les notaires justement attachés à leurs minutiers, montrèrent peu d'empressement à répondre à cette loi et au décret qui la suivit : à la veille de la guerre 1939-1945, six minutiers seulement avaient été déposés, l'un provenait de Beaurieux, un second d'Hirson, un autre de Iviers, trois enfin de Laon. Aucun n'a souffert des bombardements qui détruisirent une partie des archives en juin 1944 et ils occupent maintenant, au sixième étage du nouveau dépôt, 81 mètres linéaires de rayonnage. Leur classement avait été réalisé hâtivement en sorte qu'ils restaient difficilement consultables : une refonte est actuellement en cours et le minutier de Beaurieux, entièrement repris, a déjà fait l'objet d'un répertoire numérique pourvu d'une préface.

La seconde guerre mondiale et les destructions qui en furent la conséquence mirent un terme provisoire au dépôt des fonds notariaux. Depuis l'achèvement des nouveaux bâtiments, en 1953, dix notaires ont déposé leurs minutiers à Laon : ils occupent 183 mètres de rayonnage et ont tous, exception faite d'un minutier de Guise arrivé il y a un mois, été classés dans l'ordre chronologique par étude. Des répertoires numériques assortis d'une préface relative à l'historique des diverses études maintenant réunies en une seule, à leur ressort et à leur clientèle ont été rédigés et dactylographiés : ils peuvent être consultés dans la salle de lecture des Archives.

Avant d'achever cet exposé théorique qui a pu vous paraître un peu sec je tiens à vous signaler qu'il existe encore à l'heure actuelle 102 études notariales dans le département de l'Aisne... et nous avons en dépôt les minutes de 16 d'entre elles seulement. Le bilan pourrait sembler dérisoire, en fait, nous allons l'étudier maintenant, les renseignements qu'elles sont susceptibles de nous apporter sont très divers.

Les quelques réflexions que je voudrais vous soumettre maintenant n'auront pas un caractère scientifique : mon manque d'expérience me l'interdit et je n'oserais certe pas aborder le problème des caractères juridiques des actes notariés, je voudrais simplement vous communiquer ce que m'a fait entrevoir depuis un an le contact presque quotidien avec ces minutes qui nous arrivent souvent en si piètre état. Je m'attacherai plus particulièrement à déterminer la période à laquelle se rapportent les dites minutes, les régions qu'elles concernent et enfin leur objet et les renseignements de tous ordres que l'on peut en tirer.

I. — TEMPS. — LACUNES.

La célèbre ordonnance de Villers-Cotterêts rendue en août 1539 prescrivait aux notaires, dont l'institution était relativement récente dans le nord de la France, de conserver toutes les minutes pour pouvoir faire la preuve des actes passés devant eux ; aussi ne trouve-t-on, à de rares exceptions près, aucune minute antérieure à cette date.

Je vous signalerai toutefois des minutes d'un notaire laonnois conservées aux Archives départementales antérieurement à 1928 et qui sont datées de 1526. Parmi celles qui nous intéressent aujourd'hui les plus anciennes proviennent de Soissons et portent la date de 1560. Viennent ensuite celles de La Ferté-Milon qui, pour certaines études, remontent à 1564, 1575, 1588, 1591, etc... Un assez grand nombre de minutiers ont leur point de départ situé entre 1610 et 1630, c'est le cas pour Beaurieux, Montcornet, Vervins, Laon et une partie des études rattachées à Montcornet. Certains enfin ne commencent qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle : tous ceux dépendant d'Esqueheries entre 1700 et 1740, celui d'Hirson en 1719, l'un de ceux de Vervins, trois de ceux de La Ferté-Milon, l'un de ceux de Montcornet en 1768, enfin celui de Crécy-sur-Serre en 1782. Le manque d'unité est dû à la fois aux destructions consécutives au mauvais état des lieux où les minutiers avaient été déposés, aux guerres qui ont entraîné des disparitions d'actes, soit par suite des bombardements et combats, soit au cours des déménagements et enfouissements que les minutiers eurent à subir pour être préservés. Il est dû enfin à la multiplication puis à la suppression des offices par le gouvernement royal au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles dans un but pécuniaire. A ce propos je citerai pour exemple La Ferté-Milon où une douzaine d'études, à l'existence souvent éphémère, furent créées entre 1630 et 1789. La Révolution enfin devait entraîner de nouvelles modifications : la suppression de la plupart des études anciennes auxquelles furent substituées quelques études nouvelles dont un certain nombre a subsisté jusqu'à nos jours. Rares sont les études anciennes ayant survécu à la tourmente révolutionnaire.

Quelques minutiers enfin ont souffert de la curiosité de certains érudits trop zélés qui ont procédé, pour faire des recherches déterminées, à des classements dont la raison profonde n'est plus évidente maintenant, ce qui nécessite de reprendre les minutes isolément pour les réintégrer à leur place originelle ; d'autres ont procédé à des découpages de signatures ou ont même subtilisé les actes importants (je pense en particulier à ceux concernant Racine). Je citerai enfin un esprit doué d'un sens aigu de l'économie qui a procédé, sans nuire d'ailleurs aucunement au contenu des actes, à la récupération de tout le papier blanc, allant parfois jusqu'à prélever les marges entourant les textes.

On peut donc considérer que, d'une façon générale, ces documents couvrent les trois derniers quarts du XVII<sup>e</sup> siècle, le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux environs de 1850.

## II. — ESPACE.

Nous allons maintenant examiner sur la carte les diverses régions dont proviennent ces minutes. En allant du Nord au Sud nous étudierons d'abord les régions relevant d'Esquehéries. A l'étude établie à Esquehéries même avaient été à diverses époques rattachées celles de :

Barzy,  
Dorengt et la Neuville-les-Dorengt,  
Le Nouvion,  
Ribemont.

Il peut sembler curieux qu'un minutier de Ribemont ait, pour la période 1715-1759, été uni à celui d'Esquehéries : en fait on ignore pourquoi et à quelle date cette union eut lieu.

En allant vers le Sud nous trouvons ensuite une étude d'Hirson dont le minutier a été imparfaitement étudié, puis celle de Marly-Gomont qui s'est substituée aux anciennes études de Marly et d'Erloy et dont le ressort s'étendait à Saint-Algis.

Du domaine de l'étude de Guise dont le minutier vient d'être déposé je ne dirai rien car le classement n'en a point encore été entrepris. Il en est de même de celle de Vervins.

Vient ensuite celle d'Origny-Sainte-Benoîte dont le ressort couvrait l'est de l'actuel canton de Ribemont et une partie de celui de Guise.

Le ressort des études de Montcornet comprenait l'actuel canton de Rozoy, exception faite de sa partie nord-est rattachée à une autre étude, l'est du canton de Marle, le nord de celui de Sissonne et quelques villages des Ardennes.

L'étude de Crécy-sur-Serre réunit celles de Couvron et Versigny et couvre, outre le canton de Crécy, une partie de celui de La Fère et une partie de celui de Guise. Certaines minutes mêmes sont relatives à Bucy, Cerny, Crépy et Vivaise, au nord de Laon.

Je ne vous parlerai pas des études laonnoises, celles-ci n'ayant encore fait l'objet d'aucun travail, et j'en viendrai maintenant à celle de Beaurieux qui réunit les minutiers de notaires ayant résidé uniquement dans ce bourg mais dont le ressort s'étendait à toute la partie sud du canton de Craonne, à l'extrême est de celui de Vailly, à la lisière nord-est du canton de Braisne et à la vallée de l'Aisne jusqu'à Guignicourt.

Dans le minutier de Vic-sur-Aisne j'ai trouvé des pièces rédigées par des notaires de Vic-sur-Aisne, Ambleny et

Cœuvres, dont l'aire d'action allait jusqu'à Cuisy-en-Almont, Berny-Rivière et Montigny-Lengrain.

A Soissons, dans la seule étude qui a été déposée, ont été réunis les minutiers de notaires ayant résidé de façon plus ou moins éphémère à Bucy, Coincy, Hartennes, Ciry-Salsogne, Oulchy-le-Château et Ambleny.

A La Ferté-Milon enfin fut regroupé un très grand nombre d'études d'importance variable primitivement établies à Chézy-en-Orxois, Brumetz, Coulombs et Douy-la-Ramée. Leur ressort englobait à la fois la totalité du canton de Neuilly-Saint-Front, le nord de celui de Villers-Cotterêts et quelques villages de l'Oise.

Il apparaît donc, au terme de cet examen évidemment trop hâtif, que toutes les régions de notre département sont déjà représentées dans ce minutier central en cours de formation : la Thiérache d'abord, un peu de la région Saint-Quentinoise avec Ribemont, les plaines du centre avec Crécy-sur-Serre, Laon, Beaurieux, Soissons et Vic-sur-Aisne, la Brie avec La Ferté-Milon.

### III. — MATIÈRE.

#### 1) *Catégories d'actes.*

L'intérêt des actes notariés varie en fonction de leur nature et des parties qui les ont fait rédiger.

Sont toujours intéressants quels qu'en soient les auteurs, car il est toujours possible d'en tirer des renseignements d'ordre économique, social, folklorique et linguistique, les inventaires après décès : les officiers chargés de s'acquitter de la tâche assez rebutante qui consiste à visiter jusque dans ses détails la maison du défunt ont généralement accompli leur délicate mission avec le soin le plus méticuleux, en sorte que l'examen des procès-verbaux par eux dressés permet de se faire une juste opinion de la richesse mobilière et immobilière des populations des diverses périodes de l'ancien régime. Il n'est pas difficile, à partir de ces énumérations détaillées de ressusciter en pensée la vie généralement très frugale des paysans, des artisans et des bourgeois. Les testaments fournissent des renseignements de même nature, ils sont en outre précieux pour l'étude de l'évolution du sentiment religieux des testataires car ils comportent fréquemment divers dons et legs pieux.

Les contrats de mariage enfin peuvent être utilisés dans le même but. Ils fournissent d'autre part des informations souvent détaillées sur la composition des familles puisque les conjoints étaient assistés de leurs plus proches parents et amis dont les domiciles et les professions figurent sur la plupart des contrats.

Si inventaires après décès, testaments et contrats de mariages, d'ailleurs faciles à retrouver dans les liasses en raison de leur volume plus important que celui des autres pièces, sont susceptibles d'apporter de nombreuses informations, ils ne forment hélas pas l'essentiel des actes notariés. En effet les minutiers sont essentiellement formés de ventes, échanges, baux et obligations dont l'intérêt réside dans le fait que l'étude de leur ensemble permet de préciser la physionomie de la terre. C'est ainsi que pour Montcornet nous avons pu constater l'extrême morcellement des prés et champs directement cultivés par de petits propriétaires et l'importance relativement plus grande des biens tenus à bail.

A côté des actes émanant directement des notaires on trouve dans certaines études des papiers de famille, titres anciens de propriété, comptes et devis, correspondances privées, parfois même livres de raison. De ce type de document, je citerai aux hasards la correspondance adressée à sa mère en résidence à La Ferté-Milon, par un dénommé Petit, simple soldat dans les armées napoléoniennes, les passeports de divers émigrés de la famille de Hédouville, les titres de propriétés des seigneurs des Gravières et de Brumetz, d'autres encore si le temps ne me manquait point.

Quelques études ont assuré la conservation de titres seigneuriaux : états des censes, vêtures et ensaisinements, terriers, etc... Il existe en particulier dans le fonds de Vic-sur-Aisne une importante série de terriers des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour les seigneuries de Tartiers, Rivières, la Croix-Saint-Ouen, Béthancourt et Autebraye dans l'Oise, qui toutes relevaient de Saint-Médard de Soissons. Dans le fond de La Ferté-Milon se trouvent des titres des seigneuries de Montmanjeon, Billemont, Marolles et Saint-Vulgis. Ce ne sont que des exemples.

Une dernière catégorie de documents est constituée par les papiers judiciaires provenant des justices locales, royales ou seigneuriales.

## 2) *Parties.*

J'achèverai cet exposé par un rapide aperçu sur la composition de la clientèle de ces notaires.

Les baux, ventes, obligations et actes de diverses natures que je vous avais précédemment présentés comme difficilement utilisables peuvent avoir un intérêt très grand lorsqu'ils concernent les biens des grands établissements ecclésiastiques, des communes, des familles illustres.

Le fonds de Soissons, actuellement en cours de classement, renferme un nombre considérable de baux de terres ayant appartenu aux abbayes de Saint-Médard, de Saint-Crépin le Grand, de la Congrégation Notre-Dame, de Saint-Jean-des-Vignes, des frères mineurs ; le fonds de Vic-sur-Aisne

comprend un nombre assez considérable d'actes rédigés pour Saint-Médard de Soissons. Celui d'Origny-Sainte-Benoîte contient tous ceux relatifs aux biens de la célèbre abbaye de femmes de Sainte-Benoîte : certains d'entre eux figurèrent à l'exposition organisée en septembre dernier à Vervins par la Société historique de Vervins et de la Thiérache.

Les fonds de La Ferté-Milon contiennent des minutes concernant les familles Sconin et Racine, De Sacy, Duplessis. A Soissons, j'ai trouvé, au hasard, toute une série d'actes signés par Charles de Lorraine, duc de Mayenne, et Henriette de Savoie sa femme, actes par lesquels ils réglaient l'administration de leurs domaines de l'Agenais.

Enfin, je ne voudrais pas omettre la grande masse des paysans, manouvriers, laboureurs, petits artisans, marchands et bourgeois qui formaient la plus grande partie de la clientèle des notaires. Des relevés hâtifs de professions réalisés à l'occasion des classements m'ont permis de retrouver dans quelle mesure certains bourgs et villages avaient une spécialité ; c'est ainsi qu'il est apparu que dans toute la région d'Esquéhéries, à Dorengt et la Neuville-les-Dorengt, aussi bien qu'à Ribemont, la plupart des artisans travaillaient les textiles, ils étaient tisserands, mulquiniers, chanvriers, marchands drapiers.

A Montcornet c'étaient les marchands qui, de loin, l'emportaient : toutefois la nature du commerce par eux exercé n'est nulle part précisée dans les actes et l'examen des inventaires après décès ne fournit aucun renseignement à ce sujet. A l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle apparurent dans ces mêmes régions des tisserands de toile et, de façon tout à fait éphémère, des tisserands de laine.

Parmi les clients du notaire d'Origny-Sainte-Benoîte se trouvait un grand nombre de mulquiniers groupés à Origny, Mont-d'Origny et Bernot.

La pratique de celui de Beaurieux était essentiellement formée de vignerons. A Crécy-sur-Serre n'apparaissait nulle spécialisation : cultivateurs, petits artisans, manouvriers, laboureurs et commerçants y voisinaienent indistinctement.

La clientèle des nombreux notaires de La Ferté-Milon groupait un nombre assez considérable d'artisans, caractéristique qui semble bien être celle d'un bourg déjà important. A Précy-à-Mont, qui en dépendait, il y avait des vignerons.

Enfin à Soissons, il semble, d'après un premier sondage, que la majorité des parties ait appartenu à une bourgeoisie déjà aisée.

Cette brève étude avait pour but de dresser un bilan extrêmement rapide des ressources offertes aux chercheurs par ces minutes notariales jusqu'alors restées souvent inaccessibles. La plupart des périodiques d'histoire locale ont assuré, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la publication d'études plus ou moins

complètes sur quelques minutiers anciens, ainsi, par exemple, les articles de A. Suin relatifs aux actes des notaires de Soissons, publiés de 1860 à 1880 dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, ou notes de E. Piette, relatives aux notaires de Vervins, parues dans les huit premiers tomes de *La Thiérache*, de 1873 à 1881, ou bien encore celles de E. Mennesson publiées dans la même revue de 1886 à 1898. Il ne s'agit donc que d'une ébauche que j'aurais aimée plus complète, surtout en ce qui concerne Laon, mais il n'est pas difficile d'imaginer tout ce que les historiens de l'Aisne pourront tirer de cette masse de documents encore inexplorés lorsque ceux-ci auront été intégralement déposés et intégralement répertoriés. Quelle tâche attend à la fois l'Archiviste et l'érudit !

Société Académique de Haute-Picardie :

Laon, le 22 Juin 1956.

F. VIGNIER.